

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019**

**Objet**

**Subvention à  
l'association  
ARTELI – Année  
2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Etaient présents :**

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BONNAL à Mme N. LACUEY

**Absent excusé :**

M. LE BARS

**M. Nicolas CALT a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville soutient les émergences citoyennes œuvrant à l'intérêt général qui interviennent plus particulièrement sur le territoire communal à travers la pratique artistique et la sensibilisation à l'art.

L'association ARTELI développe des projets innovants et créatifs, en lien avec les arts plastiques avec comme missions premières de promouvoir l'expression artistique, de fédérer

les personnes et de créer du lien entre les structures du territoire. Espace de rencontres et de mixité sociale, l'atelier Arteli souhaite lutter contre les inégalités en favorisant l'accès à la culture pour tous et le « vivre ensemble ».

"L'Atelier d'Arteli" s'inscrit dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville est a pour objectifs de :

- Favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle,
- Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale et lutter contre l'exclusion,
- Favoriser l'accès à la culture pour des publics éloignés,
- Favoriser la participation et l'entraide,
- Soutenir la réalisation artistique et technique de productions singulières.

Tout au long de l'année 2019, l'Atelier Arteli va proposer sur la Commune :

- Une exposition des réalisations créées – Du 21/06 au 09/07
- Une soirée festive à l'occasion de l'anniversaire de l'Atelier d'Arteli – 28/09
- Des stages artistiques durant les vacances scolaires ouverts aux enfants, personnes seules et aux familles
- Des projets passerelle tels que la construction d'un char à l'occasion du Carnaval des 2 Rives et de Floirac avec 300 enfants ou d'une fresque de 54 mètres de long célébrant le centenaire de la naissance de Mandela avec les élèves du Collège Nelson Mandela...
- Participation au Festival de la Petite Enfance

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'Association Arteli une subvention de 1 000 € pour l'année 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association Arteli ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2018 et son budget prévisionnel 2019 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie participative du 20 juin 2019 ;

Considérant que l'Association Arteli contribue activement à la pratique artistique sur le territoire de Floirac ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le versement des subventions.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser 1 000€ de subvention à l'Association Arteli pour 2019.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 2 juillet 2019**

*Le Maire,*



Nombre de votants : 32  
Suffrages exprimés : 30  
Pour : 30  
Contre :  
Abstention : 2 (MM. HADON,  
BUTEL)